



Résidence Autonomie Saint-Jacques  
01 34 84 85 49  
rpa@leperray.fr

## DOSSIER RESIDENT

DATE DE LA DEMANDE :

### ETAT CIVIL ET COORDONNEES DU RESIDENT

NOM	
Prénoms	
Date et lieu de naissance	
Situation familiale Nombre d'enfants	
Adresse	

AGE

GIR

### RESSOURCES\*



### COORDONNEES PERSONNES DE CONFIANCE (à prévenir en cas de besoin)

Lien de parenté NOM/Prénom Adresse/Tél/Mail	
Lien de parenté NOM/Prénom Adresse/Tél/Mail	

Cas échéant : Précisez curatelle, tutelle, représentant légal et remplir le paragraphe 3 de l'annexe jointe.

DATE D'ADMISSION\*

Les cases suivies d'un \* sont réservées à l'administration

LOGEMENT ATTRIBUE\*

<b>CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION *</b>		Avis défavorable : <input type="checkbox"/>
Directrice du CCAS/date et signature :		Avis favorable : <input type="checkbox"/>
Président du CCAS/date et signature :		



Résidence Autonomie Saint-Jacques  
01 34 84 85 49  
rpa@leperray.fr

# Demande de dossier d'admission

## 1. DETAIL DES RESSOURCES

Noms des organismes payeurs de vos retraites/pensions ou autres revenus	Périodicité des versements	Montant perçu mensuellement

## 2. DE QUELLES AIDES BENEFICIEZ VOUS ?

- **A.P.L.** (Aide Personnalisée au Logement) /ALS : OUI  NON
- **A.S.H.** (Aide Sociale à l'Hébergement) : OUI  NON

## TARIFS APPLIQUES AU 1<sup>ER</sup> Janvier 2024

Coût de la location	481,31€ TTC
Services	94,67€ TTC
TOTAL	575,98€ TTC (Tva à 0%)

Lors de votre entrée à la Résidence St-Jacques, il vous sera demandé de régler le **montant du loyer d'avance ainsi qu'un dépôt de garantie** correspondant à un mois de location sans les services. Selon vos ressources, vous pourrez faire une demande d'Allocation Logement (APL).

## 3. MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE

Tutelle  Curatelle  Sauvegarde de justice

### Coordonnées du représentant légal

Nom de l'organisme :	
Adresse complète de l'organisme désigné :	
Téléphone de l'organisme désigné :	
Adresse électronique de l'organisme désigné :	
Nom du référent :	
Téléphone du référent :	
Adresse électronique du référent :	

Fait au Perray en Yvelines, le .....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements

<b>Signature</b>



Résidence Autonomie Saint-Jacques  
01 34 84 85 49  
rpa@leperray.fr

# Demande de dossier d'admission

**Pièces à fournir impérativement au moment de la demande de dossier d'admission**

**Et à joindre au dossier résident rempli par le demandeur**

❖ **Un dossier administratif** comprenant :

- Acte de cautionnement solidaire** (annexe 3 au contrat de séjour)
- Copie de la **pièce d'identité valide** (carte nationale d'identité ou passeport)
- Copie de la carte de séjour pour les étrangers
- Photocopie du ou **des livret(s) de famille** ou d'un extrait d'acte de naissance pour les célibataires sans enfant,
- Notification de **mise sous protection juridique**
- Attestation de l'ancien bailleur** justifiant le paiement des loyers

❖ **Un dossier santé** comprenant :

- Certificat médical autorisant l'admission en résidence autonomie
- Coordonnées du médecin traitant
- Grille AGIRR, remplie, signée et tamponnée par le médecin**
- Copie de la carte de sécurité sociale**
- Copie de l'attestation d'ouverture des droits C.M.U (si concerné)
- Copie de la carte d'assurance complémentaire** (mutuelle...)

❖ **Un dossier financier** comprenant :

- Relevé avec le versement des ressources
- Derniers avis d'imposition ou de non-imposition
- Dernière notification C.A.F

**Merci de bien vouloir prendre rendez-vous  
avec la responsable de la résidence pour déposer votre dossier**



Résidence Autonomie Saint-Jacques  
01 34 84 85 49  
rpa@leperray.fr

Annexe n°3 au contrat de séjour  
(à fournir dès la demande de dossier d'admission)

Résidence Autonomie « Saint-Jacques »  
37 rue de Chartres – 78610 Le Perray en Yvelines

ACTE DE CAUTIONNEMENT  
SOLIDAIRE

Certaines résidences autonomie peuvent demander un acte de caution solidaire aux obligés alimentaires en cas d'impayé. Une tierce personne solvable s'engage à se porter caution, en vue de satisfaire ses obligations. Ces obligations peuvent concerner le paiement des redevances ou les sommes impayées. A la différence de la caution simple, la caution solidaire permet à la résidence autonomie de faire appel directement à la caution dès le premier impayé, sans même passer par le résident.

Ainsi, les obligés alimentaires qui ont signé un acte de caution solidaire peuvent être sollicités dès la première facture impayée, peu importe si leur proche est insolvable ou non. Que ce soit une question d'incapacité ou d'absence de volonté de paiement de sa part, la résidence a le droit de se retourner vers eux.

Vous pouvez refuser de signer un acte de caution solidaire mais cela peut être un motif de refus d'admission dans une résidence autonomie qui n'est pas habilitée à l'aide sociale.

---

La résidence autonomie « Saint-Jacques » sis 37 rue de Chartres – 78610 Le Perray en Yvelines

**RESIDENT :**

Nom : .....

Prénom : .....

**CAUTION :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

Date de la signature du contrat de séjour : .....

A cette date, les tarifs sont les suivants :

Loyer mensuel : ..... Services : .....

Restauration - Repas du midi :

Ces tarifs sont révisés chaque année par délibération du conseil d'administration du CCAS.

Après avoir pris connaissance du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement, le signataire du présent engagement déclare se porter caution solidaire jusqu'au départ du résident – sous réserve que ledit contrat de séjour ne soit pas résilié avant cette date, auquel cas l'engagement s'éteindrait à la fin de cette résiliation - ,

Et s'engage à ce titre, au profit de l'établissement, à payer les frais de séjour tels qu'arrêtés chaque année par délibération du conseil d'administration du CCAS ainsi que les frais éventuels de remise en état des locaux et des biens mis à la disposition du résident pendant son séjour.

La personne caution doit recopier de sa main la mention ci-après : « Je me porte caution solidaire sans bénéfice de discussion, jusqu'au départ de M/Mme ....., sous réserve que le contrat de séjour ne soit pas résilié avant cette date, et je m'engage à ce titre au profit de l'établissement à payer les frais de séjour révisés et fixés chaque année, ainsi que les frais éventuels de remise en état des locaux et biens mis à disposition. Je confirme avoir entière connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement. »

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

« Bon pour accord »

Signature